

A R R E T E N° MH.94-IMM. 077,

portant classement parmi les monuments historiques en totalité de l'église Notre-Dame-des-Missions sise 102, avenue Joffre à EPINAY-SUR-SEINE (Seine-Saint-Denis) ;

**Le Ministre de la Culture et de la Francophonie ;**

VU la loi du 31 décembre 1913 modifiée sur les monuments historiques ;

VU le décret du 18 mars 1924 modifié portant règlement d'administration publique pour l'application de la loi du 31 décembre 1913 ;

VU le décret n° 84.1007 du 15 novembre 1984 instituant auprès des Commissaires de la République de région une commission régionale du patrimoine historique, archéologique et ethnologique ;

VU le décret n° 93-797 du 16 avril 1993 relatif aux attributions du Ministre de la Culture et de la Francophonie ;

VU l'arrêté en date du 29 octobre 1992 portant inscription sur l'inventaire supplémentaire des monuments historiques, en totalité, de l'église Notre-Dame-des-Missions sise 102, avenue Joffre à EPINAY-SUR-SEINE (Seine-Saint-Denis) ;

VU l'avis de la commission régionale du patrimoine historique, archéologique et ethnologique de la région d'Ile-de-France en sa séance du 2 juillet 1992 ;

La commission supérieure des monuments historiques entendue en sa séance du 15 novembre 1993 ;

VU l'adhésion au classement donnée le 19 novembre 1992 par l'Association diocésaine de Saint-Denis ;

VU les autres pièces produites et jointes au dossier ;

CONSIDERANT que cet ancien pavillon de l'exposition coloniale de Paris de 1931, rebâti et transformé en lieu de culte, constitue, avec son architecture et son décor évoquant l'activité des missions catholiques, un témoignage complet et remarquable de l'art sacré à cette époque ;

## A R R E T E

ARTICLE 1er - Est classée parmi les monuments historiques, en totalité, l'église Notre-Dame-des-Missions sise 102, avenue Joffre à EPINAY-SUR-SEINE (Seine-Saint-Denis) située sur la parcelle n° 199, d'une contenance de 39 a 75 ca, figurant au cadastre section C, appartenant à l'Association diocésaine de Saint-Denis en France, association à but cultuel, constituée le 6 février 1967, ayant son siège social 7, rue Catulienne à SAINT-DENIS (Seine-Saint-Denis) et pour représentant responsable Monsieur DUPONT, administrateur.

Cette association en est propriétaire par acte du 24 décembre 1987 passé devant Maître Paul KRIEF, notaire à SAINT-DENIS (Seine-Saint-Denis) et publié au 1er bureau des hypothèques de NOISY-LE-SEC (Seine-Saint-Denis) le 27 janvier 1989, volume 1989 n° 507.

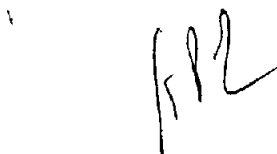
ARTICLE 2 - Le présent arrêté se substitue à l'arrêté d'inscription sur l'inventaire supplémentaire des monuments historiques susvisé du 29 octobre 1992.

ARTICLE 3 - Il sera publié au bureau des hypothèques de la situation de l'immeuble classé.

ARTICLE 4 - Il sera notifié au préfet du département, au maire de la commune et au propriétaire, intéressés, qui seront responsables, chacun en ce qui le concerne de son exécution.

Fait à PARIS, le 14 JUIN 1994

Le Ministre et par délégué  
Le Directeur du Patrimoine



Maryvonne de Saint-Pulgent